

*Initiatives ministérielles*

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, il est important de discuter du projet de loi C-26 à cause des répercussions qu'il aura sur la fonction publique. Il faut en discuter à plusieurs points de vue différents.

Un des points de vue consiste à se demander quelles sont ses lacunes et l'autre à se questionner sur ce qu'il fait. Ce projet de loi ne s'attaque pas aux vrais problèmes qui se posent dans la fonction publique du Canada; il essaye par contre de résoudre certains des problèmes que le gouvernement a l'impression d'avoir parce qu'il n'arrive pas à traiter les fonctionnaires convenablement dans la prestation des services de l'État.

Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui du pouvoir discrétionnaire que ce projet de loi confèrera aux gestionnaires, pouvoir qui permettra et encouragera même le favoritisme, au détriment du système du mérite qui est en vigueur dans la Fonction publique. Il n'est pas surprenant que l'Alliance de la fonction publique du Canada et les autres syndicats et associations professionnels représentant les fonctionnaires soient très inquiets au sujet des répercussions de ce projet de loi et qu'ils s'interrogent sur le raisonnement et les mobiles qui ont poussé le gouvernement à présenter une telle mesure.

Il y a au moins trois gros problèmes qui se posent dans la fonction publique que ce projet de loi néglige totalement d'aborder. Si le gouvernement tenait vraiment à améliorer la fonction publique et à rendre la vie plus agréable aux fonctionnaires, il s'efforceraient de les résoudre.

Il ne fait absolument aucun doute, comme nous l'ont prouvé les événements dont nous avons été témoins au cours de l'été dernier et comme nous pouvons tous le constater quand nous rencontrons des fonctionnaires, qu'il y a un gros problème de moral qui se pose dans la fonction publique. Ce projet de loi n'essaye pas de le régler.

Par ailleurs, les fonctionnaires et le grand public craignent que les services à la population ne se détériorent beaucoup depuis quelques années. Ceux d'entre nous qui voient passer dans leur bureau des quantités de demandes de prestations d'assurance-chômage ou qui ont affaire à Revenu Canada savent certainement que les délais ont augmenté, ce qui cause, bien sûr, des inconvénients

aux Canadiens. La qualité des services à la population diminue non pas à cause des fonctionnaires, mais à cause des compressions budgétaires continues et des pressions qui sont exercées sans cesse sur les ressources de la fonction publique.

Il y a aussi des problèmes au niveau du processus de la négociation collective dans la fonction publique, comme nous avons pu le constater de manière frappante tout dernièrement. Il y a bien des questions que l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'est pas en mesure de négocier et qui seraient négociables en dehors du contexte de la fonction publique. Il s'agit pourtant de questions raisonnables comme la classification des emplois et les niveaux de dotation. Au lieu de cela, le projet de loi incite le gouvernement à continuer de faire de la sous-traitance, à continuer de miner le moral des employés à temps plein de la fonction publique.

Le gouvernement consacre actuellement plus de cinq milliards de dollars à la sous-traitance. Pourtant, il n'existe aucun système comptable fiable pour évaluer ces dépenses ni aucune étude de coûts qui permettrait aux députés d'évaluer l'efficacité de la sous-traitance. Il semble que ce soit davantage une question de principe qu'un moyen de faire des économies.

Ce projet de loi n'apporte aucune solution à ce problème. Bien plus, il incite le gouvernement à recourir davantage à la sous-traitance, au détriment des fonctionnaires et des usagers des services offerts par eux.

Le projet de loi accorde également des pouvoirs de déploiement accrus aux gestionnaires. Le principal problème dans tout cela, c'est que les gestionnaires risquent de faire du favoritisme plutôt que d'appliquer le principe du mérite dans la gestion du personnel. L'un des avantages d'avoir des règles rigoureuses quant à l'avancement et à l'attribution des tâches, c'est qu'il y a moins de chances que les gestionnaires fassent du favoritisme dans les réaffectations.

Le fait d'accorder plus de pouvoirs aux gestionnaires n'est pas une mauvaise chose en soi. C'est même souhaitable, à condition que ceux-ci fassent preuve d'équité. Cependant, dans la fonction publique à l'heure actuelle, on le sait, les employés subalternes se méfient de plus en plus de leurs gestionnaires, en raison notamment du mécontentement qui s'est traduit par les événements de l'été dernier.